Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_14-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 18 mai 2026

—

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 26
-représentés : 3

Le dix-huit mai 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le douze mai 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, Mme DUCLOS Anne, M. GARREC Loïc, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. LE LAY Tugdual, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme CORBEL Peggy, M. BLEJEAN Ronan, Mme CIVY Anne-Marie respectivement représentés par Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme SANZ Myriam, M. LE GOFF Philippe.

Secrétaire de séance : M. LE PILLOUER Maël.

DEL2026-05-14- COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Houssain Aatach

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de droit de la commission
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260518-DEL2026_05_14-DE

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **PROPOSE** la liste suivante de personnes :
  - Mme CORBEL Peggy
  - M. GOUDALLIER Benoît
  - Mme TISSIER Isabelle
  - M. BERTHE Thomas
  - Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès
  - M. AATACH Houssain
  - M. MONFORT Charles
  - Mme LE GALL Déborah
  - M. LE LAY Tugdual
  - Mme DUCLOS Anne
  - Mme BRISSONNEAU Alix
  - Mme SANZ Myriam
  - Mme LE GRAET Carole
  - M. KERHERVE Steven
  - M. SAINT-CAST Nicolas
  - Mme TANVEZ Katell
  - Mme CIVY Anne-Marie
  - Mme LEROY Charline
  - M. BLEJEAN Ronan
  - Mme LALANDE Christine
  - M. KERLOGOT Yannick
  - Mme MANCASSOLA Chantal
  - M. DANIEL Jean-Luc
  - M. BONBONNY Sébastien
  - Mme TAYLOR Mathilde
  - M. QUILLIOU Eric
  - Mme VAROQUIER Lydie
  - Mme PASTOL Gaëlle
  - Mme BERTHE SIMONELLI Sylvaine
  - M. PAPION Lionel
  - Mme LE BLEIZ Armelle

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER